



Trisomie 21: l'espérance est violente sous les libéraux

Tout porte à croire que Philippe Couillard est amateur de boxe, puisqu'il n'a pas hésité à lacer les gants en public, le 25 novembre 2017. Pas pour se battre pour les personnes vulnérables, mais pour son Parti politique.

Or, les 10 500 Québécoises et Québécois nés et vivant avec une trisomie-21, les membres de leur famille et leurs proches aidants – autant d'individus déterminés et stoïques devant l'indifférence du gouvernement libéral à leur égard n'ont d'autre choix que de le combattre. Le parti libéral est rompu à s'assurer un avenir narcissique bien davantage qu'animé à servir le bien commun. Ils sont des battants sans avoir la hauteur d'esprit requise pour gouverner une nation. Lorsque les libéraux montent sur l'arène publique, ils ne livrent jamais un combat loyal.

L'année dernière, le 21 mars 2017 (soit, faut-il le rappeler, dans le cadre de la Journée mondiale de la Trisomie -21), la ministre déléguée Lucie Charlebois disait : «Pour moi, c'est l'autisme et rien d'autre». Elle a ainsi lancé un message, clair et non équivoque : Pour les libéraux, c'est l'arbitraire et rien d'autre! ...alors qu'était annoncé en grande pompe le «Plan d'action nationale» dédié à nos concitoyens qui vivent avec l'autisme. Une initiative louable en principe, mais combien offensante pour ces familles qui vivent avec la trisomie-21 laissées pour compte, incapable de trouver de l'aide, du soutien ou la moindre écoute, condamnées à errer sans guide dans les labyrinthes du réseau de la santé. Or, pourquoi prendre le parti d'une cause au détriment d'une autre? Pourquoi la rendre plus importante et plus urgente aux yeux de la population du Québec? Certainement pas en raison d'une quelconque étude un tant soit peu sérieuse : aucun chiffre, aucune statistique ne viennent soutenir une position aussi intransigeante (pour ne pas dire «fermée»).

C'était notre fête. Mais on en a profité pour célébrer quelqu'un d'autre.

Parallèlement à ces affronts (qui se succèdent, se répètent et se font torture à l'instar de la proverbiale goutte chinoise), nous nous opposons depuis quelques années à l'adoption du programme de dépistage prénatal de la trisomie-21, qui, loin de tromper qui que ce soit, clame haut et fort le slogan «Mieux vaut ne pas vivre du tout que de vivre avec une trisomie-21». Comment, en fait, pourrions-nous endosser avec la

moindre parcelle de conscience un raisonnement élitiste à l'effet qu'il vaut mieux éliminer le problème immédiatement que d'avoir à y investir des ressources plus tard... tout particulièrement lorsque le «problème» en question s'évalue en termes de vies humaines, et qu'une telle approche est diamétralement opposée à celle adoptée dans le cadre du rapport Salois paru en 2009, et d'un mémoire préparé par la Société québécoise de la Trisomie-21 à la même époque?

Puisqu'il nous faut, semble-t-il, parler d'intérêt public, une question se présente d'elle-même (et peut difficilement être ignorée plus longtemps) : pourquoi mettre une emphase de tous les instants sur un programme de dépistage prénatal à une époque où les progrès de la science permettent aux citoyens de vivre plus longtemps? Plus simplement, encore : comment garder confiance en un gouvernement qui endosse, voire même promeut l'avortement (non plus «thérapeutique», mais désormais «économique»), à seule fin de rayer de toute existence une portion de la population jugée trop encombrante? Sous la rubrique «paradoxe» de n'importe quelle encyclopédie, on devrait retrouver les armoiries du gouvernement libéral, qui répète sans cesse manquer de ressources lorsqu'il est question de trisomie-21, mais est pourtant prêt à financer, à coups de plusieurs millions de dollars par année, un programme d'éliminations aux allures d'infanticide.

De la reconnaissance, pour la Société québécoise de la Trisomie-21, il n'y en pas de la part des libéraux. Pourtant, diverses ressources du gouvernement (telles que les CLSC et les CRDI) nous interpellent régulièrement afin de nous confier la gestion de situations particulières qu'elles ne peuvent prendre en charge. Or, la réponse est toujours la même : «Présents!» Un autre bel exemple de paradoxe.

Il est plus que temps que la philosophie libérale, toute préoccupée qu'elle est de s'accaparer les votes de bien nantis et de groupes de pression, admette sa propre défaite et revienne aux valeurs traditionnelles (honneur, intégrité et dignité) consacrées au Code civil et à la Charte des droits et libertés de la personne. Si on a la prétention de «voir loin», on doit au départ ouvrir les yeux.

Les personnes vivant avec une trisomie-21 ne sont ni «malades», ni «déphasées», mais bien, et tout simplement, différentes. Or, lorsque le gouvernement libéral endosse un discours non seulement déplacé, mais chronologiquement erroné, il plaide bien mal sa propre cause. Avec le programme de dépistage prénatal de la trisomie-21, on cherche (sans grande subtilité) à contourner une question pour ne pas avoir à la poser. Est-ce là la méthodologie que ce gouvernement entend retenir à l'égard de toute crise de nature sociale? N'a-t-on pas suffisamment entendu dire, dans tous les médias, que «l'espérance est violente sous les libéraux»?

En laissant entendre à tous les citoyens du Québec qu'il vaut mieux ne pas naître que de vivre avec une trisomie-21, on pointe du doigt les personnes qui affrontent cette réalité jour après jour. Et lorsqu'on catégorise ainsi ces personnes, on leur attribue l'étiquette obsolète d'handicapés et leur suggère ni plus ni moins que leur vie vaut moins que celle d'un individu «normal»... d'où une atteinte évidente à leur honneur, intégrité et dignité. Or, il existe des autorités supérieures à celles du Québec, et des textes de loi à portée beaucoup plus globale que ceux issus de notre Assemblée nationale – comme par exemple la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont le préambule stipule que : «Toute discrimination fondée sur le handicap est une négation de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine.»

À quand une compensation financière pour ces milliers de personnes qui vivent avec une trisomie-21, d'une part abandonnés par un gouvernement élitiste trop occupé à compter son or, et d'autre part catalogués comme une menace aux intérêts financiers de la province? Nos gouvernants devront éventuellement entendre le bon sens au-delà du tintement de leurs caisses enregistreuses... mais que faire s'ils n'y parviennent pas?. Voilà maintenant vingt-deux (22) ans que la Cour suprême du Canada, dans le cadre de l'affaire Québec (Curateur public) c. Syndicat national des employés de l'hôpital St-Ferdinand, confirmait qu'une atteinte induite et volontaire aux droits fondamentaux que sont l'honneur, l'intégrité et la dignité pouvait donner lieu, en droit québécois, à réparation et dédommagement.

En serons-nous réduits à procéder par voie de recours collectif?

Sylvain Fortin, Président, Société québécoise de la Trisomie-21